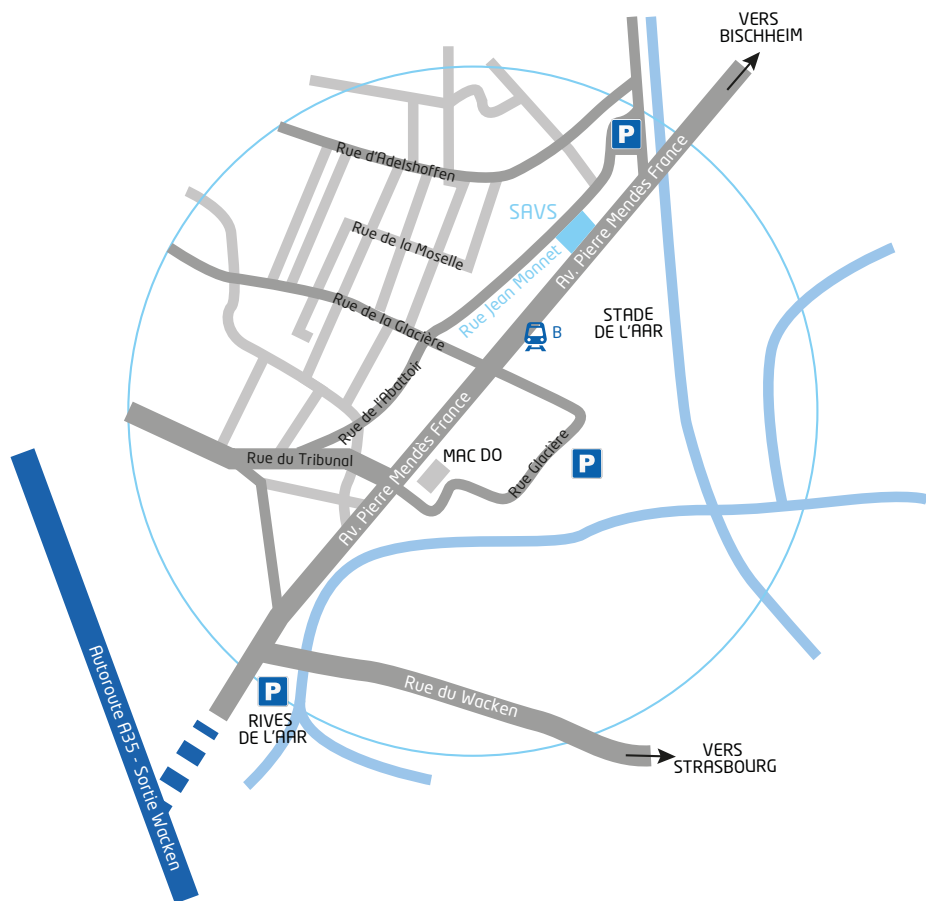


Coordonnées et accès

Directeur : Emmanuel Bessard

Chefs de Service : Isabelle Paulus & Kacem Ben Amar



Tram B - Arrêt « Futura Glacière »

Stationnement - Parking du stade de l'Aar (gratuit)

Parking rue Jean Monnet (payant)

SAVS

7A rue Jean Monnet - 67300 Schiltigheim

Tél 03 88 83 14 09

savs@aapei-strasbourg.fr

à la campagne!

SAVS



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

www.aapei-strasbourg.fr

Agrément et missions

Domaines d'intervention

LE SAVS accompagne à leur demande 45 adultes en situation de handicap mental, orientés sur notification de la CDAPH.

Il vise à contribuer à l'insertion sociale, scolaire, universitaire et professionnelle et à au maintien de cette insertion.

Ses missions sont plurielles :

- > **Evaluer des besoins** et des capacités d'autonomie,
- > **Identifier des assistances** et aides à mettre en œuvre,
- > **Informer** et délivrer des informations et des conseils personnalisés,
- > **Mettre en œuvre** des accompagnements dans les différents domaines d'intervention,
- > **Suivre et coordonner** les actions des différents intervenants de l'accompagnement.



Le SAVS peut intervenir dans différents domaines :

- > **La vie quotidienne**
Logement, entretien du lieu de vie, alimentation, démarches administratives, budget, déplacements, etc.
- > **La vie personnelle**
Expression personnelle, santé, vie intime affective et sexuelle, parentalité, etc.
- > **L'intégration sociale**
Relations aux autres. Relations avec l'environnement familial, la citoyenneté, etc.
- > **L'insertion professionnelle**
La situation d'emploi, la prospection, la formation, etc.



Organisation de l'accompagnement

Chaque personne est plus particulièrement suivie par un éducateur référent afin de garantir une personnalisation de l'accompagnement et des modes d'intervention :

- > **Une permanence d'accueil téléphonique** du lundi au vendredi.
- > **Des entretiens individualisés** programmés à la demande de la personne ou sur sollicitation de l'équipe, ils s'effectuent dans le respect de la confidentialité
- > **Des entretiens téléphoniques** permettent des contacts et un appui réguliers dans les démarches en cours.
- > **Des visites à domicile** sont organisées en fonction des demandes et de l'évaluation des besoins de la personne. Elles permettent de faire le point et de proposer des conseils adaptés dans l'organisation de la vie quotidienne (courses, équipement, gestion du budget). Elles s'effectuent dans le respect de l'intimité du lieu de vie de la personne.
- > **Un accompagnement aux démarches** constitue un soutien pour les personnes en fonction de leurs besoins et demandes.
- > **Une formation continue** est assurée de manière hebdomadaire et s'articule autour de différentes thématiques. Elle contribue au maintien et au développement des acquis des personnes.
- > **Des activités médiatrices** sont proposées dans un objectif de socialisation selon un programme mensuellement établi. Elles sont l'occasion de consolider des apprentissages.
- > **Des groupes de parole** abordent la vie intime, affective et sexuelle sous forme d'information, de prévention, de discussions et de partage d'expériences. Ils sont soumis au principe de confidentialité. Ils sont organisés par cycles (programme).

Un projet d'accompagnement individualisé (PAI) est élaboré et mis en œuvre avec la personne, son référent et son représentant légal.